

Bruxelles, le 1^{er} février 2011

SEC(2011) 1946

OJ 1946, point 2

Note à l'attention des Membres de la Commission

**Résultats de la réunion hebdomadaire
des chefs de cabinet du 31 janvier 2011**

(...)

**7.4 SG – APPLICATION DU CODE DE CONDUITE DES
COMMISSAIRES – ACTIVITES APRES CESSATION DE FONCTION**

(SEC(2011) 158)

Il y a accord parmi les chefs de cabinet sur la proposition présentée en séance par le chef de cabinet de M. le PRESIDENT.